

Nom de l'école de conduite / Name of the driving school :

No certificat | Certificate no.

Adresse / Address

Ville / City

Code postal / Postal code

No de contrat / Contract no. :

Terrain moto / Closed track :

Adresse / Address

Ville / City

Code postal / Postal code

CONTRAT DE VENTE DES COURS OFFICIELS DE LA SAAQ / SALES CONTRACT FOR SAAQ'S OFFICIAL DRIVING COURSES

Formation théorique et pratique : tarif unitaire unique / Theoretical and practical instruction: Single unit rate

1 - RENSEIGNEMENTS PERSONNELS / PERSONAL INFORMATION

Nom / Last Name : _____ Prénom / First Name : _____

Adresse / Address : _____

Rue / Street _____ No App. / Apt. No. _____ Ville / City _____ Code postal / Postal code : _____

Tél. domicile / Phone number (home) : (_____) | Tél. professionnel / Phone number (work) : (_____)

Date de naissance / Date of birth : _____ | No Permis d'apprenti / Learner's licence no. : _____
(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

Adresse électronique / Email address : _____

2 - DESCRIPTION DES FORMATIONS / INSTRUCTION DESCRIPTION

A - Cours de conduite automobile (programme ESR) classe 5 / Driving courses (RSE Program) – Class 5 vehicles :
 NB : La durée des cours inclut les pauses. / The length of the classes includes the break.
 a. **12 modules de cours théoriques** (2 x 60 minutes par module). / a. **12 theoretical modules** (2 x 60 minutes per module).
 b. **15 sorties sur route** (60 minutes par sortie). / b. **15 in-car sessions** (60 minutes per session).

B - Cours de conduite de véhicules classe 6 / Driving courses – Class 6 vehicles :
 NB : La durée des cours inclut les pauses. / The length of the classes includes the break.
 a. **Cyclomoteur** : 3 cours théoriques - 3 cours pratiques sur circuit fermé (60 minutes par cours). / **Moped or Motorized Scooter**: 3 theoretical modules - 3 practical courses on a closed track (60 minutes per class).
 b. **Motocyclette** : 6 cours théoriques - 16 cours pratiques sur circuit fermé et 10 sorties sur route (60 minutes par cours et sortie).
 / **Motorcycle**: 6 theoretical modules - 16 practical courses on a closed track, and 10 on-the-road sessions (60 minutes per course and session).
 c. **Motocyclette à trois roues** : 3 cours théoriques, 2 cours pratiques sur circuit fermé et 2 sorties sur route (60 minutes par cours et sortie). / **Three-Wheeled Motorcycle**: 3 theoretical modules, 2 practical courses on a closed track, and 2 on-the-road sessions (60 minutes per course and session).

C- Matériel pédagogique / Training material
 L'élève doit se procurer un *Carnet d'accès à la route* vierge et à jour avant le début du cours, disponible notamment auprès de son école de conduite. / Before the course begins, students must have on hand a blank and up-to-date Road Access Binder, available namely at their driving school.

D- Informations supplémentaires / Additional information
 L'élève ne peut faire de sortie pratique s'il ne possède pas un permis d'apprenti conducteur valide et/ou n'a pas sur lui son permis d'apprenti conducteur. / Students are not allowed to do practical training if they do not hold a valid learner's licence and/or do not have it on hand.
 Les cours théoriques doivent être animés par un formateur certifié, en classe. Ils ne peuvent être en aucun cas remplacés par un apprentissage autonome sur ordinateur. L'apprentissage autonome est facultatif et le nombre d'heures dépend de la volonté et de la motivation de l'élève. / Theoretical modules must be given by a certified teacher in a classroom. These modules cannot be replaced under any circumstances by computer-based self study. Since self study is not compulsory, the number of study hours depends on the learner's will and motivation.

3 - COÛT DE LA FORMATION (sur la base d'un taux horaire unique pour la formation théorique et pratique) / TRAINING FEES (based on a fixed hourly rate for both theoretical and practical instruction)

Type de formation / Type of training (Sélectionnez un cours / Select a course)

Automobile / Automobile Cyclomoteur / Moped and Motorized Scooter

Motocyclette / Motorcycle Motocyclette à trois roues / Three-Wheeled Motorcycle

Total d'heures de cours théoriques / Total number of hours of theoretical modules : _____ heures / hours

Total d'heures de sorties sur la route ou cours pratiques / Total number of hours of on-the-road sessions or practical courses : _____ heures / hours

Total d'heures / Total numbers of hours : _____

Taux horaire / Hourly rate : _____ \$

Prix total avant taxes / Total training cost before taxes : _____ \$

T.P.S. / G.S.T. : (No. T.P.S. / G.S.T. no. : _____) _____ \$

T.V.Q. / Q.S.T. : (No. T.V.Q. / Q.S.T. no. : _____) _____ \$

Prix total après taxes / Total training cost after taxes : _____ \$

Les écoles de conduite reconnues doivent respecter le prix maximal du cours de conduite classe 5 (modules théoriques et sorties pratiques) fixé par le gouvernement du Québec. Pour plus d'information, consulter le site de l'AQTr à www.aqtr.com. Aucun coût n'a été fixé par le gouvernement pour les cours de conduite de classe 6. / The price charged by recognized driving schools for class 5 driving courses (theoretical modules and practical courses) must not exceed the maximum price set by the Government of Quebec. For more information, please consult the AQTr's website at: <http://www.aqtr.com>. No rate has been set by the Government for class 6 driving courses.

Un cours peut être annulé par l'élève avec un préavis de _____ heures. À défaut de respecter le préavis, le coût du cours sera débité du compte de l'élève comme si le cours avait été suivi. / A course can be cancelled by a student with a _____ hours' notice. Failure to do so will result in the student being charged the full amount for the course as if he/she had taken it.

L'école de conduite doit remettre à l'élève, sans frais, une attestation de cours sur laquelle figure(nt) le résultat obtenu ou les étapes complétées. L'attestation de cours doit être remise à l'élève à la fin du cours ou à l'interruption du service. / The driving school must provide the learner with an attestation showing his/her final result or the modules and/or in-car sessions that have been completed. This certificate must be issued without any additional fees at the end of the course or service.

4 - MODALITÉS DE PAIEMENT / PAYMENT TERMS

No de contrat / Contract no. : _____

Le contrat est valide pour une période de 18 mois à partir de la date du 1^{er} cours. / *The contract is valid for an eighteen (18) month period, starting on the date of the first course.*
Si l'élève ne termine pas sa formation dans le cadre de ce délai et souhaite se faire rembourser pour les cours non suivis, il lui incombe de transmettre au préalable à l'école la formule de résiliation qui se trouve au point 6 du présent contrat, et ce durant la période de validité du contrat. L'élève est aussi tenu de se conformer aux points indiqués sous la rubrique « Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur » qui figure ci-après. Si l'école ne reçoit pas de formule de résiliation de contrat et qu'aucune entente n'est conclue entre elle et l'élève en vue de reporter la date de fin du contrat, l'école n'est pas tenue de rembourser l'élève pour les cours non suivis. / *If the student does not complete his/her training within this period, and wishes to be refunded for courses he/she did not take, it is his/her responsibility to send to the driving school the cancellation form that can be found under point 6 of this contract, during the validity period of the contract. The student is also required to comply with the requirements specified in the "Clause required under the Consumer Protection Act" below. If the driving school does not receive any cancellation form, and if no settlement is reached between the school and the student regarding the deferral of the contract termination date, the school is not required to refund the student for courses he/she did not take.*

Début du contrat - date du 1^{er} cours / Beginning of contract - Date of first course : _____

(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

Fin du contrat / End of contract : _____

(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

Le coût **TOTAL** du contrat doit être réglé **AU MOINS** en deux (2) versements sensiblement égaux, payables au début de la durée du contrat et à mi-terme. / *The TOTAL cost of the contract must be payable in two (2) fairly equal installments payable at the beginning and at the midpoint of the contract's duration.*

1^{er} versement / 1st installment : _____ \$

Date / Date : _____

(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

2^e versement / 2nd installment : _____ \$

Date / Date : _____

(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

3^e versement / 3rd installment : _____ \$

Date / Date : _____

(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

4^e versement / 4th installment : _____ \$

Date / Date : _____

(JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY)

L'école est dans l'obligation de fournir un reçu détaillé à l'élève pour chaque versement reçu; l'information suivante doit s'y retrouver : date, nom de l'élève, service reçu et montant perçu. / *The school must provide the student with a detailed receipt for each installment received. The following information must appear on the receipt: date, student name, service rendered and amount paid.*

Si l'élève est en défaut de paiement au moment où cette somme est exigible, alors que le service a été rendu, l'école peut charger des intérêts au taux légal annuel de 5 %. / *If a student is in default of payment when the amount is due, and after the service has been rendered, the school is then allowed to charge interests at the statutory annual rate of 5%.*

5-ACCEPTATION DES CONDITIONS / ACCEPTANCE OF TERMS AND CONDITIONS

« **Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.** (Contrat de service à exécution successive relatif à un enseignement, un entraînement ou une assistance)

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et

b) la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur ».

« **Clause required under the Consumer Protection Act.** (Service contract involving sequential performance for instruction, training or assistance)

The consumer may cancel this contract at any time by sending the form attached hereto or another notice in writing for that purpose to the merchant.

This contract is cancelled, without further formality, upon the sending of the form or notice.

If the consumer cancels this contract before the merchant has begun the performance of his principal obligation, the consumer has no charge or penalty to pay.

If the consumer cancels this contract after the merchant has begun the performance of his principal obligation, the consumer must pay only:

(a) the price of the services rendered him, computed on the basis of the rate stipulated in the contract; and

(b) the less of the following 2 sums: \$50, or a sum representing not more than 10% of the price of the services that were not rendered him.

Within 10 days following the cancellation of the contract, the merchant must restore to the consumer the money he owes him.

It is in the consumer's interest to refer to sections 190 to 196 of the *Consumer Protection Act* (chapter P-40.1) and, where necessary, to communicate with the Office de la protection du consommateur ».

Pour plus d'infos, consulter le site <http://www.opc.gouv.qc.ca>. / For additional information, go to <http://www.opc.gouv.qc.ca>.

Les renseignements concernant l'élève pourront être communiqués à la Société de l'assurance automobile du Québec afin de s'assurer de la conformité de l'école avec les exigences du *Code de la sécurité routière*, notamment aux fins de suivi des plaintes, de contrôle de la qualité des services reçus et de validation des attestations de cours, de même qu'à l'Association québécoise des transports (AQTr) à des fins de sondage ou lorsqu'il ne peut compléter sa formation, afin de lui transmettre les documents requis. / *The student's personal information can be shared with the Société de l'assurance automobile du Québec in order to make sure that the driving school complies with the Highway Safety Code, in particular to ensure follow-up on a student's complaint, when checking the quality of service provided by the school or when assessing the validity of a course attestation, and to the Association québécoise des transports (AQTr) for survey purposes only or in case a student is not able to complete one's training, so as to share the required documents with this student.*

En cas de différend avec l'école, l'élève peut adresser une plainte à l'AQTr en se rendant à l'adresse suivante : www.aqtr.com / *Should a conflict between a student and the school occur, the student can lodge a complaint against the school by contacting the AQTr at www.aqtr.com.*

En cas de cessation des activités de l'école ou de retrait de sa reconnaissance, le dossier de l'élève pourra être transféré à l'AQTr ou à une autre école de conduite reconnue selon les circonstances. / *In the event that a driving school should close or lose its certification, the student's file can be transferred to the AQTr or to another certified driving school depending on the situation.*

Je soussigné(e) reconnais avoir lu et compris le présent contrat, et souhaite suivre le cours aux conditions stipulées. / *I, the undersigned, acknowledge having read and understood this contract, and wish to attend the course under the terms and conditions specified herein.*

Fait et signé à / Completed and signed in : _____

, le / on (JJ/MM/AAAA) / (MM/DD/YYYY) : _____

Les droits conférés par le présent contrat de cours de conduite ne sont pas susceptibles de cession ou de transfert, en partie ou en totalité, en faveur de qui que ce soit. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les droits conférés par le présent contrat ne peuvent être cédés ou transférés à un enseignant qui n'est pas un salarié de l'École. / *The rights given by this driving course contract shall not be assigned nor transferred to anyone, in whole or in part. Without limiting the generality of the foregoing, the rights given by this contract cannot be assigned or transferred to a teacher who is not an employee of the School under contract.*

NB. - L'école doit conserver le dossier de l'élève conformément aux lois applicables et ne peut le détruire avant l'expiration d'une période de 5 ans suivant la fin du contrat de service avec l'élève (cf. article 4.48 m) des Exigences détaillées, v. 2019-01). / *The driving school must keep the student's file according to the applicable laws and must not get rid of the student's file before the end of the 5-year-period following the expiration of the student's service contract (see article 4.48 m) of the Detailed Requirements, v. 2019-01.*

Nom et signature du représentant de l'école
Name and signature of the school representative

Nom et signature de l'élève / Student's name and signature

Nom et signature du parent ou du tuteur pour les moins de 18 ans.
Name and signature of parent or guardian for those under 18 years old.

Nom de l'école de conduite / Name of the driving school :

No certificat | Certificate no.

Adresse / Address

Ville / City

Code postal / Postal code

No de contrat / Contract no. :

Terrain moto / Closed track :

Adresse / Address

Ville / City

Code postal / Postal code

CONTRAT DE VENTE DE COURS OFFICIELS DE LA SAAQ / SALES CONTRACT FOR SAAQ'S OFFICIAL DRIVING COURSES
 Formation théorique et pratique : tarif unitaire unique / Theoretical and practical instruction: Single unit rate

6 - FORMULE DE RÉSILIATION - Loi sur la protection du consommateur art. 190

À : _____ | _____
 (Nom du commerçant) (Adresse du commerçant)

Date : _____
 (Date d'envoi de la formule)

En vertu de l'article 193 de la *Loi sur la protection du consommateur*, je résilie le contrat :

No : _____ conclu le _____ à _____
 (Numéro du contrat s'il est indiqué) (Date de la conclusion du contrat) (Lieu de la conclusion du contrat)

 (Nom du consommateur) (Signature du consommateur)

 (Adresse du consommateur)

6 - TERMINATION FORM – Section 190 of the Consumer Protection Act

To : _____ | _____
 (Name of service provider) (Address of service provider)

Date : _____
 (Mailing date of the termination form)

Under section 193 of the *Consumer Protection Act*, I hereby, terminate the contract :

No : _____ entered on the _____ in _____
 (Contract's number if available) (Date of the conclusion of the contract) (Place of the conclusion of the contract)

 (Consumer's name) (Consumer's signature)

 (Consumer's address)